

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP04220123S8003

Commune de SAINT-
APPOLINARD

- Déposé le : **20/02/2023**
- Complété le : **15/03/2023**
- Avis de dépôt affiché en mairie le : **22/02/2023**
- Demandeur : **Monsieur BLACHON Christian**
- Pour : **Installation de panneaux photovoltaïques**
- Adresse terrain : **500 Route de Bazin 42520 Saint-Appolinard**
- Références cadastrales : **0B-2251, 0B-2255**

ARRÊTÉ
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de SAINT-APPOLINARD

Le maire de SAINT-APPOLINARD,

Vu la déclaration préalable déposée le 20 Février 2023 par Monsieur BLACHON Christian, demeurant 500 Route de Bazin 42520 Saint-Appolinard,

Vu l'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en mairie de Saint-Appolinard en date du 22 Février 2023,

Vu l'objet de la demande :

- ^ pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- ^ sur un terrain situé 500 Route de Bazin 42520 Saint-Appolinard cadastré 0B-2251, 0B-2255 ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 Octobre 2017, et notamment la zone N,

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :

Les panneaux photovoltaïques seront de couleur noire.

Ils seront implantés sans découpage sous une forme rectangulaire conformément à la pièce DP 4 « Plan de toiture ».

Le terrain est situé en zone 2 de sismicité. Les règles de construction respecteront les prescriptions de l'arrêté du 22 Octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » et du décret n°2010-1254 du 22 Octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique.

SAINT-APPOLINARD, le 22 mars 2023
Le Maire,

Annick FLACHER

